

Du thème au terme. Emergence et lexicalisation des connaissances

Monique Slodzian¹, Mathieu Valette²

¹ ERTIM – INALCO recherche
49 bis, avenue de la Belle-Gabrielle 75012 PARIS
mslodz@inalco.fr

² ATILF – CNRS, Nancy-Université
44, avenue de la Libération BP 30687 54063 NANCY Cedex
mvalette@atilf.fr

Introduction

La terminologie textuelle s'est particulièrement consacrée à l'extraction de candidats termes dans les textes pour les expertiser et le cas échéant les valider comme concepts termes. Elle s'est en revanche peu intéressée à l'émergence de ces concepts dans les textes. Cependant, elle a promu l'idée que les textes sont les lieux de production des termes. Notre objectif est d'illustrer l'hypothèse qu'avant d'accéder au statut de signes dont les signifiés sont normés (les termes), les concepts émergents se manifestent dans les textes sous des formes hétérogènes telles que de coalitions récurrentes de traits sémantiques qui se coaguleront ou non en unités lexicales nouvelles. Ces coalitions ont valeur de préconcepts.

L'enjeu est de décrire et de modéliser ce processus d'émergence pour lui donner une place dans une théorie de la terminologie et, au plan pratique, de fournir des outils d'identification et de détection pour la veille et la constitution de terminologies. Par ailleurs, l'accélération du rythme de production des connaissances et la vitesse de leur diffusion sur le Web assignent à la théorie de la terminologie cette nouvelle tâche.

1 Signifiés et concepts, mots et termes

Si l'on peut sans faillite épistémologique parler des langues de métier ou de spécialité, il semble improbable de distinguer, par opposition, une langue générale, comme c'est pourtant parfois le cas. Accepter l'idée qu'il y a une langue générale conduit à se poser de nombreux problèmes artefactuels, en particulier en lexicologie, tel que celui de la polysémie, et nourrit l'illusion que l'on peut discriminer en types de textes (spécialisés vs généraux) à partir de la simple déclaration du titre ou du domaine. Or, tous les actes énonciatifs et interprétatifs s'inscrivent dans des pratiques sociales. Cela signifie, d'une part, que les textes appartiennent à des discours et à des genres déterminés qui contraignent tous les paliers de complexité du texte (lexique, syntaxe, sémantique), et d'autre part, qu'ils s'insèrent dans des domaines particuliers, dans lesquels on ne rencontre pas en général de polysémie : « *antenne* » s'actualise

dans le domaine entomologique et dans celui de l'émission d'ondes radio, mais ces deux domaines ne s'interpénètrent qu'exceptionnellement.

La raison théorique ressortit à l'opposition entre le terme et la lexie. Alors que le terme a, en règle générale, une signification précise et exprime une idée définie de façon univoque, il n'en est pas de même en ce qui concerne la lexie. Le *Trésor de la langue française*, par exemple, observe que « la frontière entre "lexie" et "énoncé libre" n'est pas nettement tracée ; la phraséologie occupe un domaine intermédiaire, selon un continuum allant de la suite lexicalisée au syntagme et à l'énoncé simplement fréquent en discours et prévisible en langue ». Ajoutons que la lexie ne répond pas au critère d'univocité. Ses frontières, tant formelles que sémantiques, sont beaucoup plus incertaines. Le moment semble venir d'approfondir la notion de *phraséologie* à laquelle la théorie de la terminologie a voulu donner une légitimité théorique.

2 Forme sémantique et concept

2.1 Hypothèse générale

Rappelons les principaux présupposés nécessaires à notre propos, empruntés ou inspirés de la sémantique textuelle :

(i) Le texte est la trace de pratiques sociales. Un texte est produit et interprété dans des situations liées à des pratiques sociales, lesquelles sont identifiables en termes de discours et de genre. Le discours correspond à la pratique (par exemple, le discours journalistique, le discours scientifique, le discours médical, etc.) et le genre à des normes de production et d'interprétation des textes relatives au discours considéré. Ainsi, dans le discours journalistique, on trouve le fait divers, l'article, le reportage, l'éditorial, etc. Nous faisons ainsi l'hypothèse générale que le néologisme, qu'il soit formel (c'est-à-dire qu'il relève du signifiant) ou sémantique (c'est-à-dire qu'il relève du signifié), subit les contraintes discursives et génériques exercées sur les textes dans lesquels il s'actualise. Plus précisément, si tout discours est a priori créatif à proportion de la vitalité de la pratique sociale correspondante, les genres, quant à eux, présentent un potentiel néologique variable. Ainsi, parmi les genres argumentatifs du discours littéraire, le pamphlet est réputé créatif, l'essai est plus conservateur.

(ii) Le sens peut être décrit en termes de traits sémantiques (ou sèmes). Les unités lexicales s'organisent en classes sémantiques structurées en fonction de sèmes partagés qui unifient la classe (sèmes génériques) et de traits sémantiques particuliers qui différencient les éléments de la classe (sèmes spécifiques).

(iii) la cohésion des textes est assurée par des réseaux de sèmes (cohésion intratextuelle). Ces réseaux correspondent à des fonds sémantiques (sèmes récurrents, ou isotopie, organisés en faisceaux) et à des formes sémantiques (groupements stabilisés de sèmes). Fonds et formes sémantiques assurent également l'articulation du texte avec l'intertexte.

Dans ce contexte, nous entendons donner un rôle privilégié à la notion de *forme sémantique*, ou *thème*. Nous proposons de la considérer comme le signifié d'un signe sans signifiant synthétique attiré. Inversement les signes sont des formes sémantiques lexicalisées. D'un point de vue interprétatif, signifiés et formes sémantiques sont des groupements sémiques compacts et associés à un signifiant stable et synthétique dans un cas, discontinu et sans lexicalisation privilégiée dans l'autre cas. Soit, en résumé, l'hypothèse suivante et son corollaire :

Hypothèse : La forme sémantique est le signifié d'un signe sans signifiant stabilisé et synthétique attiré.
 Corollaire : Une lexie est composée d'une forme sémantique associée à un signifiant stabilisé et synthétique.

On représentera cette équivalence de la façon suivante :

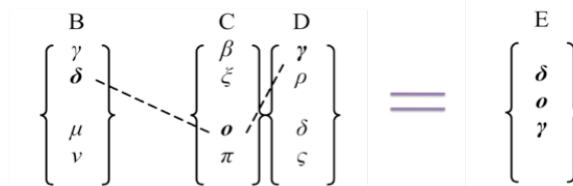


Fig. 1 – Equivalence entre la forme sémantique { γ , o , δ } et le signifié de E

La lexicalisation est donc un moment particulier de l'actualisation des formes sémantiques ou, si l'on préfère, la lexie est un cas particulier de forme sémantique. Le schéma de la figure 2 donne à voir l'évolution générale des formes sémantiques dans cette perspective.

2.2 Les phases de développement d'un concept

2.2.1 Thématisation

Au cours de la première phase, que nous pouvons qualifier de *thématisation*, la forme sémantique se stabilise. Tant du point de vue du signifié que du signifiant, ses éléments constitutifs tendent à se figer, à varier de moins en moins. Avant la lexicalisation, une représentation (un concept) peut en effet exister textuellement de façon plus ou moins ténue, à l'état de forme(s) sémantique(s) en cours de structuration. Elle se caractérise par une instabilité sémantique et une certaine complexité textuelle. Elle est enchâssée dans un réseau complexe d'expressions et de phraséologies. De même, une forme sémantique peut se scinder en plusieurs sous-thèmes, lesquels peuvent coexister dans un même contexte ou se spécialiser en fonction de différentes problématiques. Plusieurs formes sémantiques génétiquement distinctes peuvent se rencontrer, s'enchevêtrer, se regrouper, pour finalement se séparer ; elles peuvent également cohabiter durablement sans se confondre, mais, par exemple, en échangeant ponctuellement quelques sèmes. Par exemple, certains

mouvements écologistes partisans de la désindustrialisation ont développé dans les années 70 une critique de la société de consommation accompagnée d'une phraséologie variée (autour des mots de « *post-productivisme* », « *convivialité* », etc.).

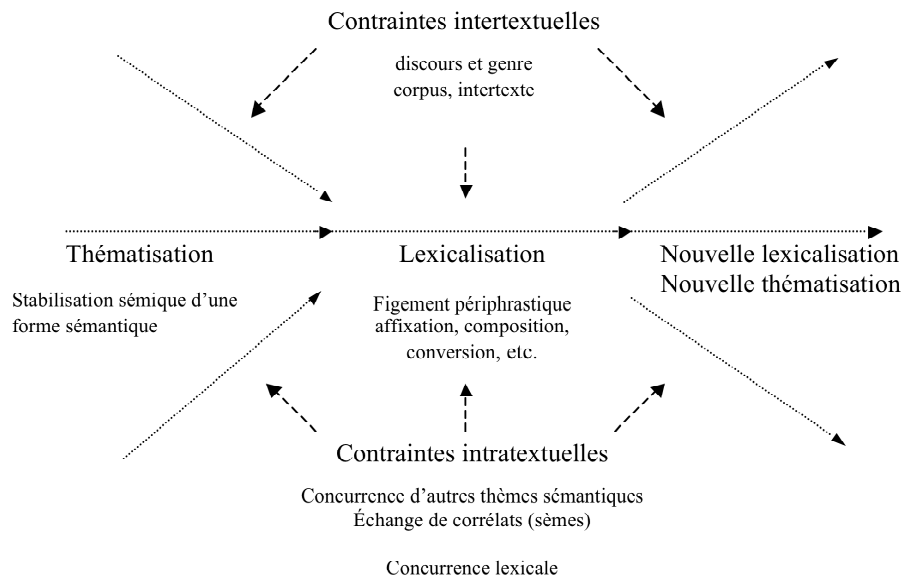


Fig. 2 – Forme sémantique et lexicalisation du concept

2.2.2 Lexicalisation

La deuxième phase, la lexicalisation, correspond au figement lexical de la forme sémantique stabilisée. Le groupement de sèmes devient un signifié et la lexie se voit pourvue d'un signifiant fixe. C'est à partir de la lexicalisation que l'on peut d'ailleurs parler de néologisme ou de nouveau concept. On considère que cette lexicalisation concerne d'abord un domaine restreint et demeure relativement circonscrite à des discours donnés. Ainsi, « *décroissance* » en France, a concentré ces dernières années bon nombre des thèmes des années 70 évoqués à l'instant dans le discours politique.

2.2.3 Altération

La troisième phase consiste en l'altération du néologisme. Le néologisme peut par exemple participer à l'émergence de nouveaux domaines ou sous-domaines, faire l'objet de changement de domaine, d'inflexions thématiques, de spécialisation, etc. « *Décroissance* » connaît actuellement un usage plus varié, politique, économique, social, et se positionne notamment par rapport à des lexies à la fois proches et concurrentes (l'expression « *simplicité volontaire* », venue du Québec, par exemple).

2.3 Contraintes textuelles et intertextuelles

Durant ces trois phases, le processus d'innovation lexicale subit plusieurs contraintes. En premier lieu, des contraintes exercées par l'intertexte ; ces contraintes correspondent au minimum à celles évoquées précédemment : il s'agit de contraintes discursives et génériques, certains genres sont par exemple plus créatifs d'un point de vue lexical que d'autres ; une forme sémantique peut connaître une évolution différente suivant que son genre d'actualisation est plus ou moins productif. Par ailleurs, les domaines sont également d'une créativité variable. Les contraintes intertextuelles s'exercent en amont de la lexicalisation (variabilité, types de sèmes et complexité des formes sémantiques), sur la lexicalisation (constructions néologiques liées aux genres) – « décroissance » est plus polémique que « simplicité volontaire » et s'actualise volontiers dans la presse satirique ; et en aval (vitalité du domaine, spécialisation et déspecialisation du néologisme, etc.).

On discerne également des contraintes (intra)textuelles ; il s'agit de l'influence exercée par les textes dans lesquels la forme sémantique s'actualise. Ces contraintes sont liées aux réseaux sémiques desdits textes. En amont de la lexicalisation, différentes formes sémantiques sont en concurrence, elles peuvent partager des sèmes ou êtres portées par différentes isotopies du fond sémantique. Les formes sémantiques échangent des sèmes en fonction de leur proximité. Ainsi, les thèmes sémantiques de la décroissance sont en relation de cooccurrence et d'opposition avec ceux du développement durable. Une sélection des sèmes s'opère lorsqu'un thème sémantique se stabilise en signifié, par exclusion ou adoption des sèmes partagés par des unités lexicales ou thèmes sémantiques voisins.

3 Conclusion

L'atelier *Du thème au terme* proposé par TIA dans son édition 2009 a l'ambition de soumettre à la discussion un ensemble de concepts inspirés de la sémantique textuelle susceptibles de renforcer le positionnement théorique de la terminologie textuelle en renouvelant la problématique (repenser la phraséologie, développer une approche constructiviste des concepts, dépasser les problèmes artefactuels de la polysémie, affiner la description des genres, etc.).

L'un des gains remarquables que l'on peut en escompter consiste en un renforcement du pouvoir descriptif des méthodes de la théorie terminologique, longtemps immobilisée par des préoccupations prescriptives (commissions de néologie, par exemple).

Références

- RASTIER, F. (2001) *Arts et sciences du texte*, PUF, Paris.
- SLODZIAN, Monique (2000) « L'émergence d'une terminologie textuelle », dans Ph. THOIRON et H. BEJOINT, éd., *Le sens en terminologie*, Lyon, Presses universitaires de Lyon (Travaux du C.R.T.T.), p. 61-85.
- VALETTE, Mathieu (2009) *Approche textuelle du lexique*, Mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches, INaLCO, Paris (publication en préparation).